

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers sauf Madame Isabelle BEFFY et Monsieur Thierry MULLER absents excusés.

Procuration donnée par Madame BEFFY à Madame Nelly LANGLOIS et par Monsieur MULLER à Monsieur RAIDRON.

Madame Marie-Odile a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

### **Comptes de gestion des différents budgets**

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice. Sont approuvés :

- Compte de gestion du budget principal 2023
- Compte de gestion bois 2023
- Compte de gestion lotissement 2023

### **Comptes administratifs des différents budgets**

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des différents budgets de l'exercice 2023, soit :

- Compte administratif du budget principal 2023
- Compte administratif bois 2023
- Compte administratif lotissement 2023

Le Maire ayant quitté la salle, comme la procédure l'exige, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Danièle HUGENDOBLE, après délibération et à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, en accord avec les comptes de gestion du receveur.

### **Affectation des résultats des différents budgets**

#### **- Affectation des résultats budget principal**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2023 suivants :

Investissement : 35 231,09 €    Fonctionnement : 11 858,09 €

Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €  
Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget 2024 :

- la somme de 35 231,09 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
  - 11 858,09 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats bois**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2023 suivants pour le budget bois :

Investissement : - 508,20 €                      Fonctionnement : 10 004,19 €

Restes à réaliser en dépenses: 0,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2023 :

- la somme de 508,20 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
  - 508,20 € recettes d'investissement au compte 1068
  - 9 495,89 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats lotissement**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2023 suivants pour le budget lotissement

:

Investissement : 0,00 €                      Fonctionnement : 67 064,82 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2024 :

- la somme de 67 064,82 € est affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement

**Impôts locaux**

Considérant les recettes et les charges incombant la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas changer les taux communaux.

**Budgets primitifs des différents budgets**

- **Budget primitif 2024 du budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 44 603,09 €                      ° Recettes : 44 603,09 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 173 361,09 €                      ° Recettes : 173 361,09 €

- **Budget primitif bois 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif bois de l'exercice 2024, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 13 878,30 €                      ° Recettes : 13 878,30 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 24 135,89 €                      ° Recettes : 24 135,89 €

– **Budget primitif lotissement 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2024, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 0.00 €                      ° Recettes : 0.00 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 150 464,82 €            ° Recettes : 150 464,82 €

**Questions diverses**

- Des problèmes d'usage des poubelles de regroupement de l'impasse des Bembois ont été évoqués.
- Une demande d'emplacement pour « foodtruck » itinérante a été faite.
- Le fleurissement et le nettoyage du village auront lieu le 4 mai.
- Une marche gourmande organisée par les parents d'élèves aura lieu le 2 juin.

Fait à ISSANS le 11 avril 2024

Le Maire  
Gaston CHENU



